

## **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 16 septembre 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation du « Ëlwenter Maart » au parking 2 derrière le kiosque à Troisvierges, le dimanche 5 octobre 2025, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- Le parking 2 derrière le kiosque à la « place Adames » à Troisvierges sera fermé comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, le dimanche 5 octobre 2025.

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.

le bourgmestre: signé Edy Mertens le secretaire